



Safi: 694 sièges à pourvoir

· 22 listes pour 51 sièges

· Mise en place de 978 bureaux de vote

La campagne électorale a démarré dans le calme à Safi. Cependant, il est attendu que la fièvre aille crescendo à l'approche de l'échéance du 12 juin. Quelque 694 sièges communaux sont à pourvoir dans la province.

Le scrutin de liste intéressera la capitale de la région. Cette dernière (286.430 habitants) compte 22 listes pour 51 sièges dont 6 réservés aux femmes grâce aux listes additionnelles. Les élections se déroulent aussi par listes à Youssoufia (16 représentant différents partis pour 64.518 habitants).

Le corps électoral au niveau de toute la province est constitué de 382.935 personnes dont 83% ont retiré leurs cartes d'électeurs, a expliqué Larbi Sebbari Hassani, wali de la région Doukkala-Abda et gouverneur de Safi. C'était lors d'une réunion avec les représentants des partis politiques, du pouvoir judiciaire, des services de police et des autorités locales.

Le wali a rappelé le contenu de la circulaire conjointe des ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Le document comporte une série de mesures préventives et répressives en vue de pallier tout acte pouvant entacher le bon déroulement de l'opération électorale, est-il indiqué.

L'accent a été mis sur la nécessité de garantir la moralité de l'opération électorale. Les autorités locales ont réaffirmé leur détermination à veiller au bon déroulement du processus. L'objectif est d'assurer l'égalité des chances entre les candidats en lice dans le respect des règlements en vigueur.

Quelques changements ont émaillé l'architecture électorale dans la province. Il a été procédé à l'extension du périmètre urbain de la ville de Safi par l'annexion d'une partie du Douar Laadir relevant de la commune rurale Hrara. Ainsi qu'un autre douar relevant de la commune rurale Khatazakane.

La province a également connu la création d'une nouvelle commune rurale Chahda (caïdat Ameer du cercle Abda) par le truchement d'une partie de la commune urbaine Jemaa Shaim (6 circonscriptions) et de la commune rurale Bouguedra (8 circonscriptions). Mise en place aussi de 2 caïdats, Dar Si Aïssa (cercle Hrara) et Sidi Tiji (cercle Abda).

C'est ainsi que le nombre des conseillers communaux est passé, suite à l'adaptation du découpage au recensement général de la population de 2004, de 669 à 694 conseillers.

Les autorités locales de Safi ont prévu 978 bureaux de vote, dont 67 centraux, au niveau de l'ensemble de la province. Le souci est évidemment de permettre aux citoyens d'exprimer leurs choix dans des conditions appropriées, est-il souligné.

Mohamed RAMDANI